



## La Direction Territoriale Morbihan

### Branchements provisoires

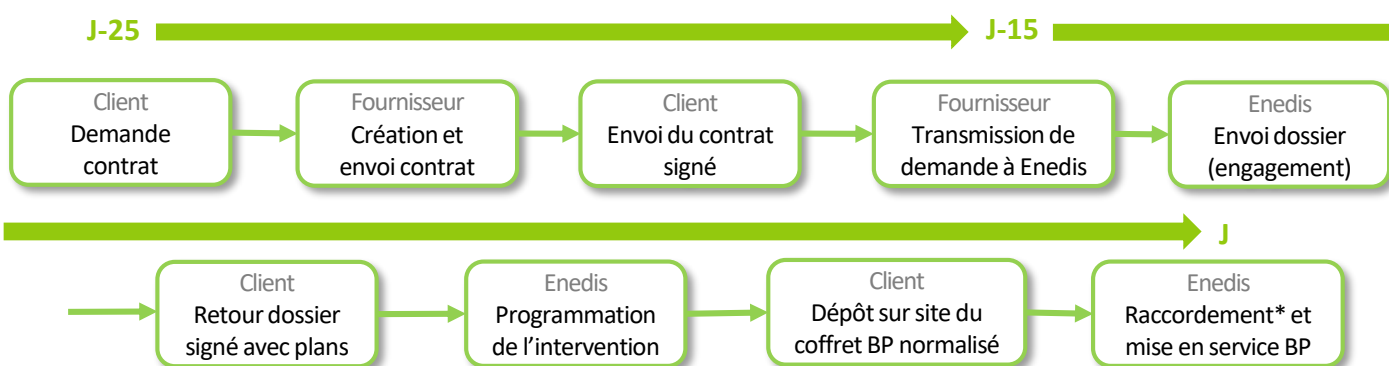


De nombreuses demandes de branchements provisoires arrivent dans nos services, via votre fournisseur, seulement quelques jours avant vos évènements

Afin de planifier et réaliser sereinement ces interventions et ne pas pénaliser vos évènements, nous vous recommandons de réaliser vos demandes auprès de votre fournisseur dès que possible et, **a minima, 25 jours avant la date de pose souhaitée**. Un délai de 15 jours est nécessaire à Enedis pour traiter, programmer et réaliser l'intervention.

**Après avoir fait votre demande auprès de votre fournisseur et réceptionné le dossier, il est impératif de lui retourner au plus vite le contrat signé.**

**C'est uniquement à partir de ce retour que votre fournisseur nous transmet votre demande de pose de branchement provisoire.**



*Les échanges d'information avec Enedis se font via le portail raccordement Enedis (un lien est transmis par mail à chaque demande).*